



Communiqué de presse

« Dr Bransten, découvreur et Doc Lyme, attaqué ! »

Les malades de Lyme chronique mènent un combat depuis des années pour faire reconnaître leurs souffrances liées à cette maladie qui n'est pas reconnue dans notre pays.

Il est scandaleux que des médecins, dont on attend un raisonnement scientifique, ferment les yeux sur l'état actuel des connaissances de cette maladie, et soient hostiles à l'idée d'une maladie de Lyme chronique. Les publications scientifiques de premier plan, émanant des plus grandes universités et centres de recherche aux États-Unis et en Europe, sont sans appel. Ces études, que nous tenons à disposition, sont publiées dans de prestigieuses revues telles que Nature, ou dans la bibliothèque américaine de Médecine.

Alors qu'aux États-Unis, les choses avancent, et le Lyme chronique est reconnu, en France, les malades font face à des médecins qui refusent de les soigner au stade chronique de la maladie. Nous déplorons les nombreux cas de maltraitance physique et morale dont nous font part trop souvent les malades qui n'ont pas accès aux soins. Ces médecins fautifs ne sont nullement inquiétés. Nous attendons du Conseil de l'Ordre des Médecins qu'il sanctionne les docteurs qui refusent les soins attendus pour cette pathologie.

Situation surréaliste, le peu de médecins qui ont le courage de prendre en charge les malades de Lyme chronique s'exposent à des représailles sans précédent avec menaces de radiation par le Conseil de l'Ordre, en dépit des bons résultats obtenus chez de nombreux malades. Plusieurs médecins ont déjà été sanctionnés, laissant sans traitement et dans une grande détresse de nombreux malades. Pourtant, la conférence de consensus de 2006, sur laquelle se basent les opposants au Lyme chronique, n'a **aucune base légale car elle n'a pas été réalisée sous l'égide du Ministère de la Santé et elle n'a pas été adoptée par la HAS.**

Des malades ont eu la chance d'être soignés, ont repris le travail et ont retrouvé une vie normale. D'autres n'ont pas eu la chance de trouver un médecin pour les soigner. Mais la situation risque de s'aggraver si le Conseil de l'Ordre continue dans cette fuite en avant, sanctionnant un à un le peu de médecins. Privés de leur droit aux soins, de nombreux malades sont promis à une rechute grave, après tant d'efforts consentis, avec les conséquences graves qui s'ensuivent: familiale, sociale, financière, perte d'emploi lié à une pathologie non reconnue, donc sans indemnités.



Le Dr Bransten, qui se consacre essentiellement aux pathologies inflammatoires chroniques et auto-immunes, ainsi qu'à l'autisme régressif dans le cadre des infections froides, a soigné avec succès de nombreux malades venant de toute la France et d'Europe. Ce médecin a participé à des travaux de recherche fondamentale en immunologie, en collaboration avec le CNRS et l'INSERM, donnant lieu au dépôt d'un brevet pouvant déboucher à court terme sur l'élaboration d'un **test diagnostique précis sur la maladie de Lyme chronique**, inductrice d'immuno dépression et d'inflammation chronique. Dans l'incompréhension générale, aujourd'hui, ce médecin hors pair subit une procédure d'urgence diligentée par le conseil départemental de l'ordre des médecins de Seine Saint Denis, sous l'égide de son Président, le Dr Edgard Fellous, également membre de la chambre disciplinaire d'instance du conseil régional de 1ère instance d'Île de France. Ce médecin l'accuse d'incohérence dans ses propos et dans ses écrits, visant à lui faire suspendre son activité pour insuffisance.

Dans un courrier en date du 5/1/2018, le Dr Bransten a alerté la Ministre des Solidarités et de la Santé, sans réponse à ce jour. Les malades et lui sont consternés. L'expertise diligentée sera remise au plus tard le 22 février à la chambre restreinte régionale d'Île de France. Il n'est pour nous pas envisageable de voir encore un spécialiste du Lyme chronique lynché par les instances !

Il y a quelques jours, une pétition était lancée, elle compte déjà plus de 30.000 signatures, ce qui est un record historique dans le Lyme !

Dans cette énième menace à l'encontre de nos médecins, qui plus est, un des plus réputés en Europe, le Conseil de l'Ordre a franchi une limite à ne pas dépasser. Notre association de défense des malades, forte de plus de plusieurs milliers adhérents, est en train de mettre en œuvre tous ses moyens humains et juridiques pour défendre le Dr Bransten. A ce jour, nous avons d'ores et déjà averti le Conseil National de l'Ordre des Médecins de ce scandale, ainsi que la Ministre à propos de cette dérive grave des prérogatives des autorités de santé.

Aussi, nous appellerons ces jours-ci plus de 2000 adhérents à déposer une plainte aux Conseils Régional et National de l'Ordre des Médecins. Parallèlement, une action pénale est en cours de préparation.

Une vidéo du Dr Bransten a été mise en ligne sur les réseaux sociaux et sur notre site web, elle comptabilise 45.000 vues.

Vous trouverez en annexe :

- [Présentation de l'affaire sur notre site internet.](#)



- [La vidéo sur Facebook](#)
- [La pétition](#)
- [La lettre adressée par Me Benaïem au Dr Fellous](#)
- [La lettre adressée par le Dr Bransten à la Ministre de la Santé](#)
- [Le récépissé du dépôt de brevet du Dr Bransten](#)
- [Le certificat de collaboration avec l'INSERM](#)
- [Le courrier de menaces du CDOM93](#)
- [Le diaporama créé par le Dr Bransten sur sa spécialité](#)
- [La lettre adressée par notre association au Conseil National de l'Ordre des Médecins](#)
- [La lettre adressée par les malades à la Ministre de la Santé](#)
- [Le courrier de soutien du Dr Raymond](#)
- [Le courrier de soutien du Pr Montagnier](#)
- [Des nombreux témoignages de patients](#)
- [La lettre de soutien d'une patiente](#)
- [Le courrier de soutien des membres de l'ILADS](#)